

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Du lundi 30 octobre 2023 à 9h au vendredi 8 décembre 2023 à 12h30

Relative

Au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), à l'abrogation de 6 cartes communales et à l'élaboration du zonage d'assainissement sur le territoire de la communauté de communes Terres de Bresse



CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DE LA COMMISSION D'ENQUETE

sur

L'ABROGATION DE 6 CARTES COMMUNALES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

TERRES DE BRESSE

Commission d'enquête :

- Guy-Marie LAMBERT président
- Joëlle IELO membre titulaire
- Dominique MONTAGNE membre titulaire

1 – PREAMBULE	3
2 – DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET PARTICIPATION DU PUBLIC	3
3 – LE DOSSIER D'ENQUETE	4
4 – AVIS ET OBSERVATIONS	5
41 – AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES.....	5
42 – OBSERVATIONS DU PUBLIC	5
5 – AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUETE	6

1 – PREAMBULE

Sur les 25 communes du territoire de la communauté de communes Terres de Bresse, 6 communes sont régies par une carte communale. Il s'agit des communes de Bantanges, Brienne, la Chapelle-Thècle, la Frette, Montpont-en-Bresse et Tronchy.

Les documents d'urbanisme restent en vigueur jusqu'à l'approbation du PLUi révisé et, pour les cartes communales, jusqu'à leur abrogation par arrêté préfectoral.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) impose une refonte globale de la planification urbaine et viendra remplacer les cartes communales en vigueur. Il est donc nécessaire qu'une procédure d'abrogation des cartes communales soit engagée parallèlement à l'élaboration du PLUi. Aussi, lors de sa séance du 14 septembre 2023, le Conseil communautaire a arrêté le projet de PLUi et a prescrit l'abrogation des 6 cartes communales en vigueur sur le territoire.

2 – DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET PARTICIPATION DU PUBLIC

La commission d'enquête, nommée ici par le président du tribunal administratif, est indépendante et impartiale. Elle participe à l'organisation de l'enquête et bénéficie de pouvoirs d'investigation (visite des lieux, rencontre du maître d'ouvrage, des administrations, demande de documents,...). Elle veille à la bonne information du public avant l'enquête et pendant toute sa durée et recueille les observations des citoyens, notamment en recevant le public lors des permanences.

A l'issue de la consultation, elle rédige d'une part, un rapport relatant le déroulement de l'enquête, rapportant les observations du public dont ses suggestions et propositions, et d'autre part, des conclusions dans lesquelles elle donne son avis personnel et motivé

L'enquête publique s'est déroulée du **lundi 30 octobre 2023 à 9h** au **vendredi 8 décembre 2023 à 12h30**, soit pendant 40 jours consécutifs.

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre d'enquête, un dossier papier et un dossier numérique ont été tenus à la disposition du public aux services de la communauté de communes (CCTB), siège de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture, ainsi que dans les 6 mairies des communes où des permanences se sont tenues, à savoir Ouroux-sur-Saône, Saint-Germain-du-Plain, Montpont-en-Bresse, Simandre, Cuisery et Romenay. Un registre dématérialisé » (RD) ou registre d'enquête publique électronique a également été mis en place.

Conformément à l'arrêté 2023/082 du 14/10/2023 de M. le Président de la communauté de communes, **21** permanences ont été assurées par un ou plusieurs commissaires enquêteurs selon le calendrier indiqué dans l'arrêté d'ouverture.

Cette enquête a suscité une large participation du public : 3224 visiteurs ont consulté le site web, 253 ont téléchargé au moins un des documents et 200 personnes ont été reçues lors des permanences, dont une quinzaine uniquement pour des demandes de renseignements.

Malgré une participation soutenue du public, l'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions grâce au technicien de la communauté de communes, particulièrement disponible, à l'écoute et très réactif ainsi qu'à la qualité de l'accueil qui nous a été réservée au cours des permanences.

Sur les 306 contributions déposées, 15 concernent le projet de PLUi **ET** l'abrogation des cartes communales, mais une seule contribution est directement liée à l'abrogation des cartes communales et demande le maintien de la constructibilité de 3 parcelles à Montpont-en-Bresse. Cependant, cette demande n'est pas de nature à remettre en cause l'abrogation des cartes communales et devra être examinée dans le cadre du projet de PLUi.

3 – LE DOSSIER D'ENQUETE

Le dossier d'abrogation des cartes communales est joint au dossier d'enquête conduite suivant la procédure de l'enquête unique.

Il se compose des pièces réglementaires : délibération arrêtant le projet de PLUi et tirant le bilan de la concertation, délibération portant abrogation des cartes communales et les 6 rapports de présentation relatif à l'abrogation des 6 cartes communales construits de façon identique pour chaque commune.

Pour l'ensemble des 6 communes, il s'agit de recentrer l'urbanisation sur la partie centrale du bourg et dans les gros hameaux qui se sont développés conformément au PADD. Le PLUi permettra de mieux préciser les projets des communes, notamment en matière d'habitat (zones AU), d'équipement (zones UE) et d'activité (zones UX).

Les incidences sont :

- positives sur la protection des zonages réglementaires, du paysage, des milieux naturels et des zones humides ainsi que sur la consommation d'espace qui se trouve recentrée et à l'équilibre entre les ouvertures et les fermetures à l'urbanisation.
- nulles sur l'eau-assainissement, l'énergie-climat, les pollutions-nuisances et les risques.

Remarques sur la forme

Points forts :

Les 6 documents sont clairs et bien illustrés. Plusieurs zooms cartographiques permettent de comparer les zonages de la carte communale et du PLUi par secteurs.

Point faibles :

- Construits de façon identique pour chaque commune et utilisant le « copier-coller », ils comportent les mêmes erreurs.
- Les cartes comparant CC et PLUi sur la totalité de la commune auraient pu figurer en vis-à-vis au format A4 pour une meilleure lisibilité.

- A la fin du chapitre 4, le zonage de la carte communale avec un report des + et des - opérés par le PLUi, aurait permis une visualisation rapide des changements apportés par le PLUi, tant sur le plan quantitatif que géographique. De même des données chiffrées auraient permis d'apprécier « l'équilibre entre les fermetures et les ouvertures » annoncé pour chaque commune.

Remarques sur le fond

La commission regrette que l'analyse des effets de l'abrogation et de l'incidence sur l'environnement, notamment en matière de consommation d'espace ait été conduite de façon identique pour les 6 communes, sans faire apparaître l'armature retenue dans le PADD.

En effet, Montpont-en-Bresse est un pôle de proximité qui doit recevoir entre 127 et 142 logements et les communes de Brienne et Tronchy font partie des 9 communes à pression foncière et destinées à recevoir une cinquantaine de logements chacune.

4 – AVIS ET OBSERVATIONS

41 – AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES

La procédure ne prévoit pas de consultation de personnes publiques, cependant la CDPENAF a donné un avis favorable à l'abrogation des cartes communales et les conseils municipaux ont également donné un avis favorable dont un accord tacite.

	Commune	Date	Avis favorable	Observation sur la forme	Observation sur le fond	Annexe ou réserve
3	Bantanges	18/07/2023	X	RAS	RAS	Aucune
5	Brienne	05/07/2023	X	RAS	RAS	Aucune
6	La Chapelle Thècle	05/09/2023	X	RAS	RAS	Aucune
8	La Frette	31/07/2023	X	RAS	RAS	Aucune
15	Montpont en Bresse	01/09/2023	X	RAS	RAS	Aucune
25	Tronchy	X	Accord	Tacite	Accord	Tacite

42 – OBSERVATIONS DU PUBLIC

Une seule contribution est réellement en lien avec l'abrogation des cartes communales en demandant le maintien de la constructibilité de 3 parcelles sur la commune de Montpont-en-Bresse.

5 – AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Etant entendu ici qu'il s'agit d'une procédure nécessaire avant de pouvoir appliquer le PLUi sur le territoire communal, que l'observation émise par le public n'est pas de nature à remettre en cause l'abrogation des cartes communales et suite aux avis favorables de l'ensemble des PPA,

la commission d'enquête, à l'unanimité, émet un

AVIS FAVORABLE SANS RESERVE

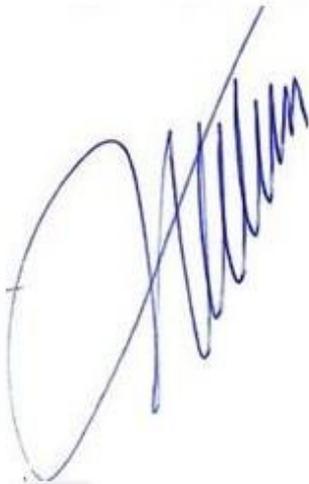
à l'abrogation des 6 cartes communales des communes de la CCTB.

Fait à Cuisery, le 15 Février 2024

Les membres de la Commission d'enquête

Le président de la Commission

Guy Marie LAMBERT

Handwritten signature of Guy Marie Lambert in blue ink.

Un membre titulaire

Joëlle IELO

Handwritten signature of Joëlle Ielo in black ink.

Un membre titulaire

Dominique MONTAGNE

Handwritten signature of Dominique Montagne in black ink.